

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme, mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de VÉRANNE

Par arrêté n°2018-31 en date du 23 octobre 2018 le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU), la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et la réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

À cet effet, M. Philippe DOZANCE, a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Véranne du **19 novembre 2018 au 20 décembre 2018** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de VÉRANNE pour recevoir ses observations le :

- Lundi 19 novembre de 14 heures à 17 heures
- Mardi 27 novembre de 9 heures à 12 heures
- Samedi 8 décembre de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 20 décembre de 15 heures à 18 heures

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie, siège de l'enquête (1 place de la mairie, 42 520 VÉRANNE), du 19 novembre au 20 décembre aux jours et heures d'ouvertures (lundi de 14 h à 17 h, mardi et jeudi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h30). Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la Mairie (<https://veranne.fr>, page d'accueil) pendant toute la durée de l'enquête.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de VÉRANNE / À l'attention du Commissaire enquêteur / 1 place de la mairie, 42 520 VÉRANNE) ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : mairie.veranne@orange.fr

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.